



Procès-verbal de séance de conseil municipal

Vendredi 23 Juin 2023 – 19 h 00

ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation du secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu du 9 Juin 2023
- ✓ Délibérations :
 - Projet Carrière Mérat
 - Marché de travaux de Voirie

- ✓ Informations diverses
- ✓ Questions diverses

Sur convocation en date du 19 Juin 2023 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le 23 Juin 2023 à 19 heures 00, à la mairie de Saint-Just Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Etaient présents :

| | | |
|-----------------|------------------------|--------------------------|
| Bruno MARTIN | MICHEL Chantal | DHOTEL Malika |
| BRUN Marie | BERTIN Laurent | LOPEZ Cécile |
| PERRIER Thomas | GAVROY Vincent | FEVRE Xavier |
| CHARLOIS Denise | FRENOY Laëtitia | PASQUIER Sonia |
| METIN Patrick | GRUAT-CHERRIOT Cyrille | PROTAT-DEFRANCE Sandrine |

Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : M. BERTIN, M. FEVRE, M.GRUAT-CHERRIOT, M. METIN, M. PERRIER, Mme PROTAT DEFRANCE,

Absente : Mme PASQUIER

Pouvoirs : M.GRUAT-CHERRIOT Cyrille à Mme CHARLOIS Denise, M. METIN Patrick à M. MARTIN Bruno, M. BERTIN Laurent à Mme BRUN Marie (Arrivée 19h28), M.PERRIER Thomas à Mme DHOTEL Malika

Secrétaire de Séance : M. GAVROY Vincent

Délibération : Approbation du Procès-verbal du 9 Juin 2023

Aucune demande de rectification n'a été transmise avant ce conseil.

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions

Décisions du Maire

Aucune décision du Maire prise sur cette période.

Délibération : Projet carrière Mérat

Suite à l'intervention de l'entreprise Mérat le 9 Juin 2023, et aux compléments d'informations qu'ils ont apportés, il est proposé aux élus de soumettre de nouveau ce projet au vote.

Rappel des principaux éléments :

- L'entreprise dispose d'un seul point d'extraction sur la route de Saron. Elle doit trouver un nouvel espace sinon l'entreprise risque de fermer
- Un gisement : durée de vie 12 ans.
- 18 000 Tonnes par an
- Elle ne souhaite pas se déplacer très loin de son site actuel.
- La Procédure est longue pour obtenir tous les accords.
- Ils ont besoin de trouver une solution avant que le site actuel ferme

L'entreprise souhaite s'implanter au sud du canal de la Haute Seine, parcelle ZR49 à 58.

Monsieur GAVROY précise qu'il change son vote par rapport au précédent conseil. Il espère que les nuisances, liées aux passages des camions, seront stoppées avec l'installation du tapis. Il est donc favorable à ce projet.

Par 8 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions

Délibération : Marché de Travaux

Suite aux échanges lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire a échangé avec les services juridiques de la CCSSOM. Les marchés des couches d'enrobés, des trottoirs et de la création d'une liaison piétonne peuvent être interprétés comme un seul marché, voies et réseaux. Un MAPA a alors été rédigé avec l'aide de M. KARSENTY, juriste à la CCSSOM. Il reprend les travaux suivants :

- Réalisation des couches de roulement- Rue Blaise Pascal (Sur toute la rue)
- Réfection des trottoirs : Rue Marx Dormoy, Rue Marcel Cachin, Rue Henri Barbusse (des deux côtés de la rue), Rue Anatole France
- Végétalisation si possible des trottoirs et passage PMR côté pair, Rue du Général de Gaulle et Hector Berlioz
- Création d'une liaison piétonnière en enrobés

Le marché est proposé avec une tranche ferme : Réalisation de trottoirs sur les rues Marx Dormoy, Marcel Cachin, Henri Barbusse, Anatole France et voirie rue Blaise Pascal ; et deux tranches optionnelles. La première tranche optionnelle concerne la réalisation d'un passage PMR sur trottoirs rues Général de Gaulle et Hector Berlioz. La seconde tranche optionnelle concerne la liaison piétonne Rue Marcel Cachin.

Les autorisations suivantes sont accordées:

- Pour le lancement du marché
- Pour le dépôt de demande de subvention
- Pour la demande de commencement des travaux avant retour des organismes sollicités

M. le Maire informe que les travaux ne pourront pas bénéficier des mêmes tarifs que ceux garantis à la CCSSOM.

M. GAVROY souhaite souligner que la mise en place d'un marché entraîne un décalage dans la mise en œuvre des travaux, et un coût supplémentaire.

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Informations diverses

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de questions diverses, puisque celles-ci ont déjà été traitées lors du précédent conseil, qui s'est tenu en début de mois.

Monsieur le Maire poursuit son propos en informant les conseillers que l'une des infirmières, partie prenante du projet de cabinet de téléconsultation, arrête son activité. Le projet est donc à ce jour, mis en suspens.

Suite au non-versement de la subvention LEADER, l'association Les Copains d'Ici était en difficulté pour régler le prestataire lumière, qui est intervenu en 2022 et qui doit aussi gérer 2023. Les démarches ont été réalisées auprès de la Trésorerie et de LEADER pour qu'une avance soit versée au plus vite. Monsieur le Maire s'est engagé auprès du prestataire, à aider l'association si celle-ci ne recevait pas les fonds dans les délais impartis.

Un coffret électrique va être prochainement acheté par la commune pour permettre à ENEDIS de réaliser les branchements électriques supplémentaires nécessaires lors des manifestations.

Les offres du MAPA vestiaires ne sont pas satisfaisantes. Un 3^{ème} marché va être relancé pour faire baisser les devis, avec un possible changement dans la charpente, qui était galvanisée.

Des travaux sont prévus sur le Pont menant à Anglure. Pendant 3 jours, la route sera déviée et le pont sera complètement fermé. Puis, la circulation se fera en alternance. Les commerçants ont été prévenus. Les travaux vont correspondre avec les dates de fermeture de la boulangerie et du coiffeur. L'entreprise interviendra en parallèle sur le passage étroit de Saint Just qui devrait être refait car l'enduit réalisé n'était pas satisfaisant.

La salle des fêtes va être prêtée à un commerçant de vin, les 6 et 7 juillet 2023, qui avait besoin d'un espace pour distribuer à ses clients, les commandes regroupées par un habitant. Une dégustation sera proposée sur site. Un don sera fait pour le repas des anciens pour remercier la ville de son aide.

Mme BRUN précise que la buvette du 13 juillet sera gérée par l'association les enchantés. Le motocross a retiré sa candidature.

Monsieur le Maire ajoute que le SDDEA a accepté de prêter le mosquito magnet pour les festivités du 13 juillet, tout comme pour le feu de la Sainte Jean et le karaoké. M. BOULACHAIN va aussi apporter son aide, pour creuser tout autour du feu, délimitant ainsi la zone de feu.

M. GAVROY rappelle que beaucoup de communes ont annulé les festivités du 13 juillet et se félicite que la commune de Saint Just Sauvage les maintienne.

Mme DHOTEL explique que plusieurs entreprises se sont rendues ou vont se rendre dans les locaux de l'usine, pour chiffrer les travaux à venir. A ce jour, l'entreprise MASSON ET FILS a chiffré les démolitions à 18 000€ TTC.

M. GAVROY demande qu'un nom soit rapidement trouvé à cet espace. Un concours pourrait être proposé aux enfants.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion est prochainement prévues avec le CIAS pour étudier la faisabilité de l'implantation d'un Relais Petite Enfance sur le territoire communal, et plus précisément dans les bureaux de l'ancienne usine. Anglure s'est également proposé.

Plusieurs arguments sont en notre faveur :

- Lieu central, à proximité de petites communes
- Anglure : nombre important de services proposés
- Espace proposé permet une répartition avec bureau, salles d'activités, espace rangement
- Adapté aux personnes à mobilité réduite (plein pied)
- Utilisation partagée par la commune et la CCSSOM

Après un tour de table, sont aussi évoqués :

- La proximité avec l'aire de jeux
- Possibilité de proposer des activités autour d'un jardin pédagogique en extérieur
- Facilement accessible, à pied ou en voiture
- Places stationnement possibles en extérieur ou en intérieur
- Un mur porteur avec des cloisons aménageables

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h41.

M. GAVROY Vincent,



M. Bruno MARTIN,

